

**Arrêté portant ouverture de l'examen visant à l'attribution du  
certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique  
(CAFFA)**

Académie de Paris  
(Session 2021)

Le Recteur de l'academie de Paris, Recteur de l'Académie de Paris, Chancelier des Universités de Paris et de la région Île-de-France,

Vu le décret n° 2018-888 du 20 juin 2018 relatif à la notation du candidat aux concours réservés au titre de l'emploi de professeur principal d'école maternelle ou de professeur principal d'école élémentaire ;

Vu l'arrêté du 22 juillet 2016 relatif à l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique ;

Vu le règlement n° 2019-110 du 21 juillet 2019 relatif au certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique ;

**ARRÊTÉ**

**Article 1<sup>er</sup>** - Le présent arrêté est pris en vertu de l'autorité du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA) relatif aux personnels enseignants du second degré et aux chercheurs en éducation et formation des enseignants de l'academie de Paris en session 2021.

Le certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique se déroule du 14 au 15 octobre 2021.

**Article 2** - Le règlement d'inscription de la session 2021 est consultable sur le site de l'academie de Paris le 22 octobre 2020 à 12h00 sur le site : <https://siec.education.fr/index.php?EID=DUMPF&T=F&F=...>

Pour être admissible à se présenter à l'examen de passage de candidat aux fonctions de formateur académique, les candidats doivent être inscrits sur le site de l'academie de Paris.

**Article 3** - Les adresses e-mail, accompagnées des pièces justificatives demandées, doivent être renvoyées au site <https://siec.education.fr/index.php?EID=DUMPF&T=F&F=...>

Ne seront être retenus que les candidats à l'adresse suivante :

MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
Académie de Paris - CAFFA PARIS  
7 Avenue de la République  
93541 Aubervilliers Cedex

REGLEMENTATION, EPREUVES, INFORMATION ET PREPARATION, INSCRIPTIONS

# CAFFA Paris - Arrêté d'ouverture - Session 2021

## 1 DOCUMENT

- Publié le  
16 novembre 2020

Vous trouverez ci-dessous l'arrêté d'ouverture de la session 2021 du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA) pour l'academie de Paris.



**Arrete\_d\_ouverture\_CAFFA\_PARIS\_2021.pdf**  
(PDF, 117Ko)

📄 **TÉLÉCHARGER** ([HTTPS://SIEC.EDUCATION.FR/INDEX.PHP?EID=DUMPF&T=F&F=...](https://siec.education.fr/index.php?EID=DUMPF&T=F&F=...))